

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances et du Revenu national, 2025

No de catalogue : Rv2-4F-PDF

ISSN 2819-4551



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon la forme et la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport doit être lu conjointement avec le [budget principal des dépenses](#).

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les activités de programme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans le [plan ministériel](#).

Base de la présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser de l'ARC accordées par le Parlement et utilisées par l'ARC, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

L'ARC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement découlent toujours d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Faits saillants des résultats depuis le début de l'exercice

La figure 1 ci-dessous reflète les autorisations nettes annuelles de l'ARC pouvant être utilisées, ainsi que les dépenses cumulatives de l'ARC au 30 septembre 2025.

Les autorisations nettes annuelles et les dépenses cumulatives de l'ARC ont diminué considérablement, principalement en ce qui a trait aux autorisations législatives, en raison de l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1^{er} avril 2025. Les dépenses depuis le début de l'exercice ont également diminué, en raison des paiements législatifs et des coûts de fonctionnement. Une analyse plus approfondie des autorisations et des dépenses est présentée ci-dessous.

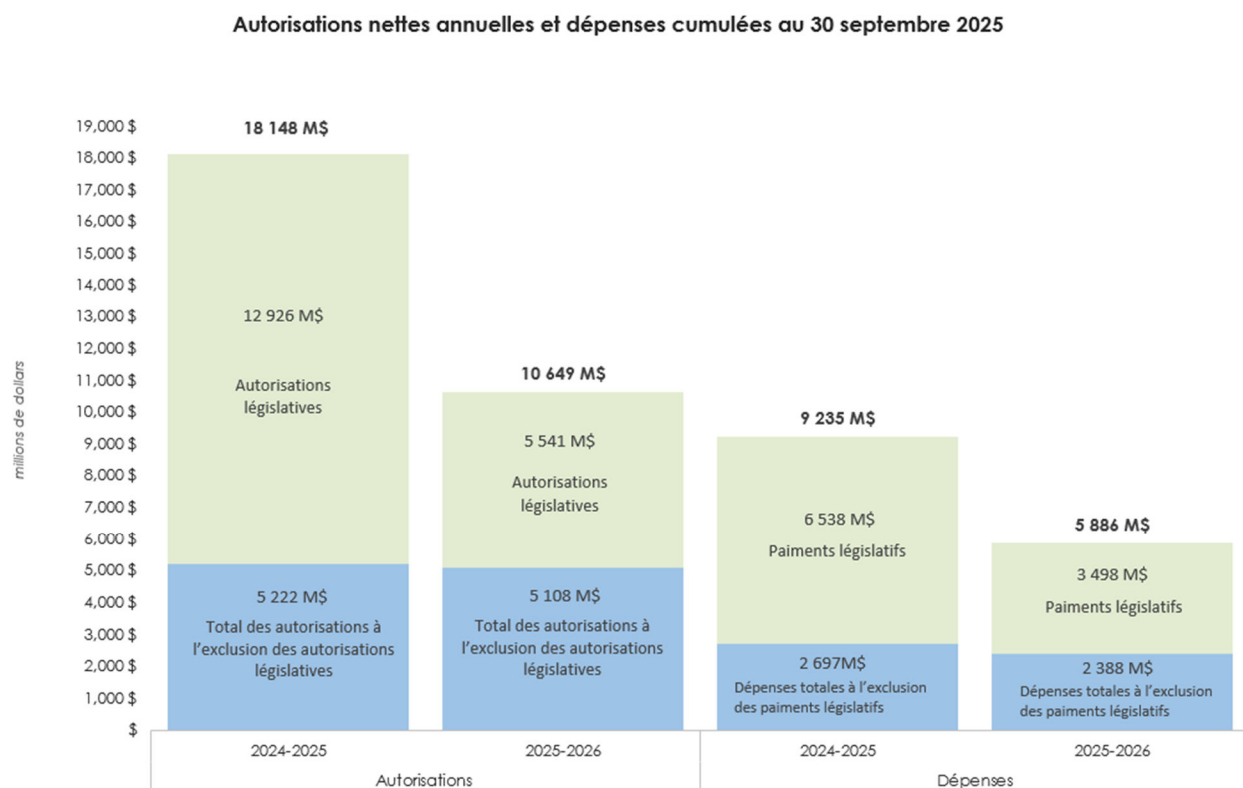


Figure 1 : Autorisations annuelles nettes par rapport aux dépenses cumulatives au 30 septembre 2025.

Remarque 1 : Pour plus de détails sur les éléments spécifiques inclus dans les autorisations législatives, veuillez consulter l'État des autorisations à la fin du rapport.

Analyse des autorisations d'une année à l'autre

Le présent rapport indique les résultats de l'exercice en cours par rapport au budget principal des dépenses et aux autorisations disponibles de l'exercice antérieur. Les autorisations pour l'exercice en cours n'incluent pas le financement du budget supplémentaire des dépenses (B) déposé récemment ni les décisions en matière de financement du budget fédéral de 2025. Comme le montre le tableau sommaire ci-dessous, le total des autorisations budgétaires de l'ARC a diminué de **7 499 M\$ (7,5 G\$)** depuis le deuxième trimestre de 2024-2025, passant de **18 148 M\$ (18,1 G\$)** en 2024-2025 à **10 649 M\$ (10,6 G\$)** en 2025-2026.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Écart dans les autorisations budgétaires
Autorisations législatives budgétaires	5 541 M\$	12 926 M\$	(7 385 M\$)
La diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement attribuable à l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 ^{er} avril 2025. Un paiement final de la redevance sur les combustibles a été effectué.			(7 460 M\$)
Autorisations de fonctionnement brutes du crédit 1	5 462 M\$	5 565 M\$	(103 M\$)
La diminution des autorisations de dépenses de fonctionnement brutes du crédit 1 est principalement liée à ce qui suit : • Une diminution des autorisations disponibles de l'exercice précédent. • Diminution liée à l'intensification des réductions du recentrage des dépenses gouvernementales annoncées dans le budget fédéral de 2023. • Augmentation liée à la mesure du budget fédéral de 2022 visant à poursuivre la lutte contre l'évasion fiscale et à renforcer l'observation fiscale. • Augmentation liée aux augmentations de l'année courante prévues dans les dernières conventions collectives, principalement pour les groupes de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. • Augmentation liée au financement annoncé dans le budget fédéral de 2024, principalement pour maintenir la qualité des services offerts par les centres de contact et pour les paiements rétroactifs au titre de la remise canadienne sur le carbone (RCC) pour les petites entreprises.			(309 M\$) (30 M\$) 10 M\$ 60 M\$ 170 M\$
Autorisations en capital du crédit 5	136 M\$	143 M\$	(7 M\$)
La diminution des autorisations en capital du crédit 5 est liée à ce qui suit : • Diminution de la réaffectation des crédits provenant des dépenses de fonctionnement • Diminution liée à la mesure du budget fédéral de 2021 : évaluation agile des risques liés à la taxe sur les biens et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) • Diminution liée à une mesure budgétaire fédérale antérieure : protection des renseignements des contribuables • Une augmentation des autorisations disponibles de l'exercice précédent.			(20 M\$) (2 M\$) (1 M\$) 15 M\$
Recettes affectées au crédit	(490 M\$)	(486 M\$)	(4 M\$)
L'augmentation des recettes affectées au crédit est principalement liée aux augmentations de l'année courante associées aux dernières conventions collectives et la bonification du Régime de pensions du Canada			
Total des autorisations budgétaires	10 649 M\$ (10,6 G\$)	18 148 M\$ (18,1 G\$)	(7 499M\$) (7,5 G\$)

Analyse des dépenses d'une année à l'autre

Les dépenses du deuxième trimestre à ce jour, au 30 septembre 2025, ont diminué de **3 349 M\$ (3,3 G\$)**, passant de **9 235 M\$ (9,2 G\$)** en 2024-2025 à **5 886 M\$ (5,9 G\$)** en 2025-2026, comme le montre l'État des autorisations. Les composantes importantes de ces écarts d'une année à l'autre sont présentées ci-dessous par crédit et article courant.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifiées)

(en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 30 septembre 2025	Dépenses cumulatives au 30 septembre 2024	Écart dans les dépenses cumulatives
Autorisations législatives budgétaires	3 498 M\$	6 538 M\$	(3 040 M\$)
La majeure partie de la diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement liée à la réduction des paiements au titre de la redevance sur les combustibles, à la suite de l'élimination du financement pour la distribution de la redevance fédérale sur les combustibles à compter du 1 ^{er} avril 2025.			(3 128 M\$)
Dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1	2 361 M\$	2 661 M\$	(300 M\$)
La diminution des dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1 est principalement liée aux écarts dans les articles courants suivants :			
L'article courant relatif au personnel :			
• Diminution des salaires découlant des mesures d'atténuation mises en œuvre au cours de l'année précédente et de l'année courante afin de réduire les dépenses de fonctionnement de l'ARC			(203 M\$)
• Diminution des dépenses liées aux heures supplémentaires effectuées			(8 M\$)
L'article courant des services professionnels et spéciaux :			
• Diminution du nombre de consultants en TI en raison d'un effort actif pour respecter les engagements gouvernementaux de réduction des dépenses			(11 M\$)
• Diminution des services informatiques de Services partagés Canada (SPC) en raison du calendrier de la facturation			(10 M\$)
• Réduction des frais de séminaire ou de cours grâce à l'accent mis sur l'utilisation des options virtuelles			(3 M\$)
L'article courant de l'acquisition de machines et d'équipement :			
• Diminution des dépenses liées aux logiciels Microsoft 365, qui sont désormais payées au moyen d'un transfert budgétaire permanent à SPC			(15 M\$)
L'article courant des loyers :			
• La diminution est principalement attribuable à la diminution de l'empreinte des biens immobiliers de l'ARC, fournie par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).			(12 M\$)
L'article courant d'achats liés aux services de réparation et d'entretien :			
• La diminution est principalement attribuable à la réduction des investissements de SPAC pour les aménagements de biens immobiliers, en raison de l'application des normes de produit minimal viable.			(7 M\$)
Dépenses en capital du crédit 5	27 M\$	36 M\$	(9 M\$)
La diminution des dépenses en capital du crédit 5 est principalement liée à l'achèvement des projets d'investissement majeur.			
Total des autorisations budgétaires	5 886 M\$ (5,9 G\$)	9 235 M\$ (9,2 G\$)	(3 349 M\$) (3,3 G\$)

Risques et incertitudes

L'ARC est un organisme d'administration fiscale et des prestations de calibre mondial qui est digne de confiance, juste et qui adopte la philosophie Les gens d'abord. À ce titre, l'ARC surveille continuellement ses environnements internes et externes pour détecter les événements qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses priorités et de ses objectifs stratégiques. Le Comité de la vérification, des finances et des risques du Conseil de direction de l'ARC et la haute direction de l'ARC reçoivent des mises à jour trimestrielles sur le profil des risques de l'entreprise de l'ARC, ce qui comprend une surveillance courante de l'ensemble du portefeuille des risques. Compte tenu de l'évolution des risques et de l'environnement financier, le risque lié à la gestion financière a été élevé à un risque au niveau de l'entreprise. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation de l'ARC sont décrits dans le [plan ministériel 2025-2026](#).

L'ARC reconnaît que presque tous les risques clés énumérés dans le plan ministériel pourraient entraîner des répercussions financières s'ils devaient se concrétiser. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation connexes décrits dans le plan ministériel se rapportent aux priorités stratégiques de 2025-2026 de l'ARC, qui sont les suivantes :

- Offrir des services de grande qualité
- Assurer l'équité du régime fiscal
- Continuer la transformation numérique
- Favoriser un effectif productif et diversifié dans un milieu de travail moderne, flexible, inclusif et accessible

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Depuis le premier trimestre, l'ARC a lancé un Plan d'amélioration des services de 100 jours, qui est axé sur quatre domaines principaux :

1. Augmentation de la capacité des centres de contact
2. Élargissement des options de libre-service numérique
3. Traitement des causes profondes des enjeux liés au service
4. Accélération de la modernisation des services

Le Plan d'amélioration des services de 100 jours a entraîné des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes, car il a nécessité des investissements supplémentaires pour le renouvellement et la réembauche des agents des centres de contact afin d'augmenter la capacité ainsi que des réaffectations internes de ressources pour travailler sur les priorités mentionnées ci-dessus.

L'ARC a fait face à de nombreuses incertitudes au cours de l'exercice financier, alors qu'elle traverse une période de demandes accrues et de contraintes budgétaires. La réduction des dépenses et l'accent mis sur la prudence budgétaire demeurent des thèmes centraux cette année. La réduction progressive du financement associé au soutien après la pandémie, la fin de certains fonds et les initiatives d'économies à l'échelle du gouvernement ont contribué à réduire les pouvoirs de l'ARC.

L'ARC continue de contribuer à la priorité du gouvernement en matière de dépenses publiques responsables en réduisant les dépenses discrétionnaires en matière de déplacements, de services professionnels et d'autres dépenses de fonctionnement. L'ARC a pris des mesures proactives pour

faire avancer ses plans financiers, tout en assurant sa viabilité financière à long terme. Ces plans ont nécessité le lancement de mesures de réaménagement des effectifs ainsi qu'un recalibrage de l'effectif temporaire.

L'objectif de l'ARC, tout au long du processus de planification financière, a été de réduire au minimum les répercussions sur les employés, les activités de base et les services offerts aux Canadiens, tout en veillant à ce que la capacité d'exercer ses activités dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés soit assurée.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Bob Hamilton, commissaire

Hugo Pagé, administrateur supérieur
des affaires financières

Ottawa, Canada

Date : le 25 novembre 2025

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement brutes	5 462 166	1 255 123	2 603 620	5 565 191	1 374 623	2 906 851
Recettes à valoir sur le crédit	(489 859)	(121 425)	(242 850)	(485 700)	(122 991)	(245 982)
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	4 972 307	1 133 698	2 360 770	5 079 491	1 251 632	2 660 869
Crédit 5 - Dépenses en capital	135 712	15 283	27 429	143 423	21 645	36 295
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	661 636	165 409	330 818	569 177	142 136	284 273
Versements d'allocations spéciales pour enfants (<i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>)	423 000	112 456	221 304	396 000	110 037	212 224
Paievements de l'incitatif à agir pour le climat	3 522 000	221 497	2 540 853	11 358 000	3 099 186	5 799 953
Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada	293 913	125 389	138 234	338 773	87 672	107 191
Distribution des redevances sur les combustibles - Provinces et Territoires	17 000	1 219	22 042	60 000	10 425	18 074
Distribution des redevances sur les combustibles - Entreprises d'agricoles		37 295	131 645	203 500	30 176	115 743
Distribution des redevances sur les combustibles - Les petites et moyennes entreprises	623 000	12 344	111 547	-	-	-
Traitement et allocation pour automobile de la ministre	102	26	41	99	24	49
Montants adjugés par une cour -- Cour canadienne de l'impôt	-	1,040	1,118	-	103	269
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	24	36	-	68	87
Prestation liée au coût de l'énergie	-	-	(1)	-	-	(1)
Autorisations législatives budgétaires totales	5 540 651	676 699	3 497 637	12 925 549	3 479 827	6 537 862
Autorisations budgétaires totales	10 648 670	1 825 680	5 885 836	18 148 463	4 753 104	9 235 026

¹ N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

² Les autorisations législatives seront rajustées à la fin de l'exercice pour tenir compte des dépenses réelles. Toute divergence entre les autorisations législatives et les dépenses sera réglée à la fin de l'exercice.

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses:						
Personnel	5 186 615	1 285 127	2 607 197	4 934 687	1 384 205	2 778 421
Transports et communications	184 773	23 438	56 255	242 138	24 656	59 134
Information	33 785	2 600	4 763	43 488	3 035	8 870
Services professionnels et spéciaux	743 699	163 721	267 278	908 742	115 095	286 326
Location	278 653	69 252	132 061	309 773	75 054	143 907
Achat de services de réparation et d'entretien	47 209	8 881	16 757	69 172	13 320	24 211
Services publics, fournitures et approvisionnement	32 214	1 800	3 973	43 130	2 695	6 070
Acquisition de machines et de matériel	41 865	4 972	8 829	59 131	6 115	23 613
Paiements de transfert	4 589 454	384 811	3 027 390	12 023 544	3 250 628	6 146 798
Autres subventions et paiements	262	2 503	4 183	358	1 292	3 658
Dépenses budgétaires brutes totales	11 138 529	1 947 105	6 128 686	18 634 163	4 876 095	9 481 008
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	489 859	121 425	242 850	485 700	122 991	245 982
Dépenses budgétaires nettes totales	10 648 670	1 825 680	5 885 836	18 148 463	4 753 104	9 235 026